

# LA LETTRE DES EMPLOYEURS

Année 2006 - Numéro 557

Date de parution : 28 mars 2006 - ISSN 0295-5512

## Edito : Faratea, la route sinon rien.

L'aménagement de la zone de Faratea représente un projet de près de 50 milliards de XPF qui sera déterminant pour le développement économique et social des 20 prochaines années. Devant ces enjeux de taille, l'Établissement des Grands Travaux en charge du dossier de création d'un deuxième pôle économique à Taravao a voulu mettre toutes les chances de son côté en confiant l'étude du projet à un cabinet spécialisé dans l'analyse financière et économique des projets de développement. Après avoir rencontré de façon bilatérale de nombreux chefs d'entreprises représentant les principaux secteurs économiques concernés par ce projet, le cabinet et l'EGT ont organisé un séminaire dans un hôtel de la place le 15 mars dernier. Cette journée de réflexion représentait une excellente opportunité pour

les uns et les autres de pouvoir exprimer leurs points de vue dans le cadre d'ateliers participatifs. A l'issue de ce séminaire, de nombreux participants ont eu l'impression de s'être perdus au milieu d'une immense forêt d'arbres à problèmes et d'arbres à objectifs tant la maîtrise de la méthodologie par les animateurs d'un groupe à l'autre était étonnement différente. De même, les choix dans la composition des groupes ont autant alimenté le débat au moment des pauses café que les thèmes du séminaire. Cette journée s'est finalement achevée par une brillante démonstration au cours de laquelle, tel un troupeau de brebis égarées, tous les participants ont été sauvés par le berger bienveillant guidé par la bonne étoile EGT. Les conclusions principales sur les travaux des groupes de travail du séminaire ont été les suivantes :

- Pas d'opposition à la création du second pôle de développement à Faratea;
- La création de la voie rapide Papeete-Taravao n'est pas une condition sus-

ceptive du projet;

- Une décision rapide et engageante sur le long terme est indispensable. Nous avons donc assisté à un bel exercice de diplomatie consistant pour le consultant à faire dire aux participants exactement ce que l'EGT voulait entendre pour convaincre le gouvernement, sans pour autant le fâcher en évitant de conclure qu'il devrait prendre des décisions politiquement gênantes.

Pour les participants du groupe 1, Faratea est une nécessité mais sa réalisation est subordonnée à plusieurs conditions :

La première et incontournable condition est la réalisation d'une voie expresse dont les travaux doivent démarrer le plus tôt possible sur les tronçons ne posant pas de difficultés. Les pouvoirs publics doivent donc clairement annoncer leur volonté de réaliser cette route.

Il n'y aura pas de dédoublement des activités mais plutôt un transfert de certaines activités vers Faratea. Pour se faire, des conditions favorables doivent être réunies telles que la maîtrise de la spéculation foncière, la mise en oeuvre d'incitations fiscales, l'adaptation de certaines réglementations, la réalisation de réseaux communs aux normes (largeur des voies, traitement des eaux usées etc.).

Ce n'est que sous ces conditions qu'un deuxième pôle économique se développera sur l'île de Tahiti mais également à la condition qu'au préalable, le gouvernement détermine en accord avec l'ensemble des acteurs économiques et sociaux les grandes lignes du développement de la Polynésie française pour les années à venir.

**Bruno BELLANGER**  
Président du SIPOF



CONSEIL DES ENTREPRISES  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION  
FRANÇAISE  
DES BANQUES  
COMITE LOCAL DE  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

ASSOCIATION DES  
TRANSPORTEURS  
AERIENS LOCAUX  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



ASSOCIATION FRANÇAISE  
DES PROFESSIONNELS  
DE L'UNIVERSITÉ



CHAMBRE SYNDICALE  
DES ENTREPRENEURS  
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



CHAMBRE SYNDICALE  
DES ENTREPRENEURS  
DU BÂTIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
DE POLYNÉSIE FRANÇAISE



Fédération  
Générale du  
Commerce

OPCIF  
ORGANISATION PROFESSIONNELLE  
DU CONSEIL, DE L'INTERIM  
ET DE LA FORMATION

S.I.P.O.F.  
Syndicat des Industriels de la Polynésie Française

S.P.C.A.  
Syndicat Professionnel des  
Concessionnaires Automobiles

SYNDICAT DES  
AGENCES MARITIMES  
Au long cours  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SYNDICAT DES EMPLOYEURS  
DU SECTEUR DE L'ASSURANCE

UNIMAP  
Syndicat professionnel  
des acconiers  
de la Polynésie Française  
Union des Industriels  
de Manutention  
de la Polynésie Française

